



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Vassols dûment convoqué le 18 septembre 2020, sous la présidence de Sandrine RAYMOND, maire.

**Présents :**

- |                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| - Sandrine RAYMOND  | - Marie SPATI BOUCHAKROUT |
| - Pierre-Marie CALY | - Pascal BOYER            |
| - Joëlle BASTEN     | - Jacques BAUJARD         |
| - Damien JAILLARD   | - Alexandra LECHAUDEL     |
| - Laurence GUITTET  |                           |
|                     | - Colette JUIGNE          |
| - Isabelle LANTIN   | - Thierry VILLAGE         |

**Absents excusés :** - Laurent BEZERT- Fanette GIMBERT -Patrick MORIN

**Pouvoirs donnés :**

- Laurent BEZERT pouvoir à Pascal BOYER
- Fanette GIMBERT pouvoir à Alexandra LECHAUDEL
- Patrick MORIN pouvoir à Pierre-Marie CALY

Madame Alexandra LECHAUDEL a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 29/07/2020.**

Madame le Maire demande si quelqu'un à des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

**2020-7-1 Appel à projet sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public**

Madame le Maire expose :

Approuvé le 5 juillet 2019, le Schéma Départemental Vélo en Vaucluse (SDW), traite dans son axe 1, de la sécurisation et du développement de la pratique du vélo pour tous, touristes et vauclusiens.

Aussi, l'action 1.5 de cet axe, insiste sur la sécurisation du stationnement des vélos, point incontournable à leur utilisation au quotidien notamment.

Objectifs de l'Appel à projets

- Sécuriser le stationnement des vélos pour les citoyens, lors de leurs déplacements sur des lieux d'accueil du public pour des démarches administratives.

- Par la présence des équipements de stationnement des vélos sur des sites publics souvent très fréquentés, montrer l'exemple et sensibiliser les élus locaux et la population à l'importance de sécuriser le stationnement des vélos pour en favoriser la pratique au quotidien.

Le Conseil Départemental de Vaucluse financera dans le cadre du présent Appel à projets, la fourniture et la pose d'arceaux destinés au stationnement des vélos pour l'accès aux sites d'établissements publics recevant du public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** d'approuver le projet de sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public

**Charge** Madame le Maire de présenter le dossier de candidature de la Commune au Conseil Départemental de Vaucluse.

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **2020-7-2-1 Contractualisation outillage service technique**

Madame le Maire, nous rappelle les composantes de la contractualisation et nous présente les affectations prévues pour l'utilisation de celle-ci.

Lors de la séance publique le 29 mai 2020, le Conseil Départemental a approuvé la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale CDST 2020 2022 à destination des communes de moins de 5 000 habitants. Au regard de la population de notre commune, la participation départementale ne pourra excéder 70% du montant HT de la dépense subventionnable.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'acquisition de matériels de débroussaillage pour le service technique. Un devis de l'entreprise SARL VENTOUX MOTOCULTURE a été réalisé et retenu. Mme le Maire propose de solliciter le département suivant l'annexe ci-jointe et suivant le plan de financement ci-dessous :

Acquisition matériel	2101.89 € HT
2 526.77 € TTC	
Contractualisation	1 471.32 €
Autofinancement de la commune	
30% 630.00 € + TVA 421.13 €	1 051.13 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de Vaucluse, au travers du CDST 2020 2022 complété et modifié en faveur des opérations présentées en annexe par contrat qui sera à conclure entre le Département et la Commune de Saint Pierre de Vassols

**APPROUVE** l'ensemble des opérations tel que présentées en annexe

**DONNE** tous les pouvoirs à Mme le Maire pour signer ce contrat, à intervenir et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus et en annexe.

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### 2020-7-2-2 Contractualisation climatisation salle de réunion

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'une climatisation pour la salle des adjoints, au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Un devis de l'entreprise AMSTAD ELEC a été réalisé. Mme le Maire propose de solliciter le département suivant l'annexe ci-jointe et suivant le plan de financement ci-dessous :

Installation climatisation	2 000.00 € HT
TTC	2 500.00 €
Contractualisation	1 400.00 €
Autofinancement de la commune	
30% 600 € + TVA 500 €	1 200.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de Vaucluse, au travers du CDST 2020 2022 complété et modifié en faveur des opérations présentées en annexe par contrat qui sera à conclure entre le Département et la Commune de Saint Pierre de Vassols

**APPROUVE** l'ensemble des opérations tel que présentées en annexe

**DONNE** tous les pouvoirs à Mme le Maire pour signer ce contrat, à intervenir et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus et en annexe.

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### 2020-7-2-4 Contractualisation poteau incendie chemin ST Jean

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'installation de Poteau incendie chemin St Jean. Un devis de la société SUEZ a été réalisé. Mme le Maire propose de solliciter le département suivant l'annexe ci-jointe et suivant le plan de financement ci-dessous :

Installation Poteau incendie	2 800.00 € HT
TTC 3 500.00 €	
Contractualisation	1 960.00 €
Autofinancement de la commune	
30% 840 € + TVA 700 €	1 540.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de Vaucluse, au travers du CDST 2020 2022 complété et modifié en faveur des opérations présentées en annexe par contrat qui sera à conclure entre le Département et la Commune de Saint Pierre de Vassols

**APPROUVE** l'ensemble des opérations tel que présentées en annexe

**DONNE** tous les pouvoirs à Mme le Maire pour signer ce contrat, à intervenir et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus et en annexe.

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

### 2020-7-3 Exonération et dégrèvement taxe foncière

Madame Sandrine RAYMOND Maire, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier

Elle précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.
- 

**Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote pour : 0

Abstention : 0

Vote contre : 15

### 2020-7-4 Dénomination voie

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement du lotissement "le Grangeon d'Amandine".

La voie d'accès au lotissement étant privée, le conseil municipal doit valider la proposition du propriétaire pour officialiser la dénomination de ladite voie, Allée du soustet

Vote pour : 15

Abstention : 0

Vote contre : 0

Fin de séance à 19h40  
Compte rendu affiché le 01/10/2020